

# dans une perspective de développement durable

# 4.5.3.2 Callisto 480 SC (mésotrione)

#### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/ls-re/index-fra.php">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/ls-re/index-fra.php</a>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 14-12-2022

# RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 27
- Indice de risque pour la santé (IRS)<sup>1</sup>: 35
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)<sup>2</sup>: 31
- Mauvaises herbes :
  - En prélevée : pour supprimer le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, la moutarde des champs et pour réprimer la petite herbe à poux;
  - En post-levée: pour supprimer la morelle noire de l'Est, l'abutilon, l'amarante à racine rouge et pour réprimer la petite herbe à poux.
- Moment d'application :
  - Année de production ou année de végétation;
  - En prélevée : jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes;
  - En post-levée : stade 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

#### Taux d'application et mélange :

o Dose:

✓ En prélevée : 0,30 L/ha;

✓ En post-levée : 0,30 L/ha + 0,2 % **d'Agral 90** (2 L par 1 000 L d'eau).

Taux d'application : 100 à 200 L d'eau/ha.

#### Renseignements sur le produit :

- O Herbicide systémique qui a une activité résiduelle dans le sol;
- Les symptômes visibles de destruction des mauvaises herbes (décoloration) peuvent mettre jusqu'à 2 semaines à apparaître.

#### Restrictions :

- Application terrestre seulement;
- Un seul traitement par année;
- Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par la sécheresse, la chaleur, un excès d'eau, du temps frais prolongé ou un manque de fertilité, la suppression peut être réduite et une repousse peut survenir;
- Ne pas faire de traitement foliaire en post-levée avec un insecticide organophosphoré ou à base de carbamate dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation du produit, la culture pourrait être gravement endommagé;
- Ne pas appliquer sur des terrains avec moins de 1 % de matière organique ou plus de 10 %;
- Une fois mélangé, l'herbicide doit être utilisé le jour même;
- Une agitation continue est nécessaire jusqu'à la fin de la pulvérisation, même si le travail est interrompu pendant de brèves périodes;
- Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, agiter vigoureusement pour rétablir la suspension avant de recommencer à pulvériser;
- Du temps sec suivant la pulvérisation peut réduire l'activité du produit. Il doit y avoir des précipitations suffisantes (12 mm)
  dans les 7 à 10 jours suivant le traitement afin d'activer le produit;
- Ne pas appliquer si de fortes pluies sont prévues;
- Délai de réentrée : 12 heures;
- Délai avant récolte : 60 jours;
- O Zones tampons: 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 4 m des habitats terrestres.

#### Entreposage :

- Dans un endroit frais et sec:
- À l'écart des semences et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale;
- Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue;
- Si le produit a gelé, le laisser dégeler et bien agiter avant l'utilisation.

#### Rinçage :

- Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre additionnée d'un détergent pour usage domestique. Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toutes autres sources d'eau;
- Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3 % d'ammoniaque) pour 100 L d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la pulvériser au moyen de la rampe et des buses. Purger le système;
- Enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un sceau contenant la solution ammoniacale;
- Rincer à fond la cuve, les conduites, les rampes, les buses et les tamis à l'eau claire pendant au moins 5 minutes afin d'éliminer toute trace d'ammoniaque;
- Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux pertinents.

#### Équipements de protection :

- Chemise à manches longues et pantalon long;
- Lunettes (nécessaire si irritant pour les yeux);
- Masque facial (nécessaire si espace clos);
- Gants résistants aux produits chimiques;
- O Chapeau (nécessaire si l'application se fait vers le haut).

#### **RÉDACTION 2016**

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

### MISE À JOUR 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

## FINANCÉE PAR

